

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 4 AVRIL 2023**

Réuni sous la présidence de Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2023-005 : DECIDE à l'unanimité de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

DEL-2023-006 : DECIDE à l'unanimité d'accorder les subventions aux associations au titre de l'année 2023, telles que proposées par la Présidente.

DEL-2023-007 : VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du CCAS.

DEL-2023-008 : APPROUVE les termes du projet de convention visant à la constitution du groupement de commandes pour les « travaux d'impression des journaux / brochures et supports de communication ».

DEL-2023-009 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 7 février 2023 et le 21 mars 2023.

Fait à Paray-Vieille-Poste, le 17 avril 2023.

La Présidente du CCAS,


Nathalie LALLIER.